

1815 : réalité financière de la reconstruction de l'armée

Pascal Cyr



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rha/7057>
ISBN : 978-2-8218-0532-3
ISSN : 1965-0779

Éditeur

Service historique de la Défense

Édition imprimée

Date de publication : 15 septembre 2010
Pagination : 90-102
ISSN : 0035-3299

Référence électronique

Pascal Cyr, « 1815 : réalité financière de la reconstruction de l'armée », *Revue historique des armées* [En ligne], 260 | 2010, mis en ligne le 02 août 2010, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rha/7057>

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

© Revue historique des armées

1815 : réalité financière de la reconstruction de l'armée

Pascal Cyr

- 1 Au moment où Napoléon s'apprête à quitter l'île d'Elbe pour revenir en France, il n'imagine pas que l'Europe va de nouveau se liguer contre lui. En fait, selon les *Mémoires de Marchand* et les écrits du *Mémorial*, il croyait que le congrès de Vienne serait dissous lors de son retour à Paris. Ainsi, afin de rééquilibrer les forces en Europe, il espérait reprendre l'alliance avec son beau-père, l'empereur d'Autriche : « *Tout ce qui se disait devant moi me laissait croire qu'en quittant l'île d'Elbe, l'Empereur, le congrès dissous, avait la presque certitude de rallier l'empereur d'Autriche à lui.* »¹ Malheureusement pour lui, les événements en décident autrement. Même si l'empereur d'Autriche se fait quelque peu prier pour reprendre la guerre, la coalition, victime d'une réaction presque épidermique, se ressoude à nouveau et repart en guerre contre Napoléon, le « *perturbateur* » et le « *hors-la-loi* » de l'Europe.
- 2 À nouveau, la France doit faire face. Plus de 800 000 soldats ennemis marchent vers ses frontières et bientôt 500 000 d'entre eux, de la Belgique au Piémont, se tiennent prêts à les franchir. Pour contrer cette menace, Napoléon doit faire accélérer la reconstruction de l'armée entreprise il y a quelques mois déjà par le gouvernement de Louis XVIII. Mais pour l'heure, il ne dispose que de 235 000 soldats dont la plupart sont répartis sur l'ensemble des frontières. L'effort sera gigantesque. D'après ses prévisions, il espère, pour le 1^{er} octobre 1815, incorporer plus de 800 000 hommes, soit une force égale à celle des coalisés. Tous les hommes valides devront donc servir dans l'armée et de ce fait, les vétérans, les militaires à la retraite, les déserteurs et les demi-soldes seront rappelés sous les drapeaux. Dans ces ouvrages sur 1815, Henri Houssaye a écrit que Napoléon n'exagérât pas et que cet objectif aurait été atteint si les circonstances l'avaient permis. Dans ces conditions, à la lumière des estimations d'effectifs proposées par Napoléon, la question est de savoir si elles concordent avec la réalité budgétaire du pays ?
- 3 Or, avant d'en arriver à former cette nouvelle « Grande Armée », il doit d'abord se constituer une solide masse de manœuvre avec laquelle il compte prendre l'offensive en Belgique. Ce sera l'armée du Nord. C'est en forgeant cette arme de guerre réduite, mais

toutefois redoutable, que Napoléon va prendre conscience des immenses difficultés qu'il devra surmonter pour arriver à son objectif initial. Élément vital pour entreprendre toute guerre, l'argent manque pour mobiliser les forces dont il a besoin. Lors des années passées, il pouvait compter sur le concours des financiers et des fournisseurs. Mais pour l'heure, ne croyant plus à la victoire et par conséquent, ne faisant plus crédit, ces derniers n'ont plus confiance. Louis XVIII ayant déjà annulé leurs créances suite à la Restauration, Napoléon doit maintenant payer comptant. Sans autre choix, il devra se tourner vers l'emprunt, ce qui aura comme conséquence de creuser dramatiquement la dette de l'État. Comme l'a écrit si justement Pierre Branda dans son ouvrage *Napoléon et l'argent*, ce seront les Cent-Jours les plus chers de France. Ainsi, dans l'ordre naturel des choses, le manque d'argent entrave la mobilisation, car s'il lui est relativement facile de mobiliser des hommes puisque les rappelés rejoignent les dépôts de l'armée dans l'enthousiasme, il n'est guère aisé de payer pour l'ensemble des équipements et des fournitures. Certes, Napoléon retarde la conscription pour des considérations de politique interne, mais il le fait essentiellement pour des raisons financières. La victoire, du moins l'espère-t-il, ramènera la confiance de tous et fera se délier les bourses.

De l'armée royale à l'armée impériale : rappel des militaires en congé et des déserteurs

- 4 Alors que le congrès de Vienne semble se diviser sur la question de la Pologne et du royaume de Saxe, Louis XVIII, sous les conseils de Talleyrand, entreprend la mobilisation de l'armée. À la veille d'une guerre qui menace d'embraser l'Europe à nouveau, la France n'est pas prête. Si les Russes, les Prussiens, les Anglais et les Autrichiens n'ont pas désarmé, l'armée française n'a que 200 000 hommes sous ses drapeaux. En fait, suite à la première abdication de Napoléon, plus de 180 000 soldats sont tout simplement rentrés chez eux. Lorsque le ministre de la Guerre présente au roi la situation de l'armée à la fin avril 1814, il ne reste que 90 000 hommes présents dans les rangs de l'armée française ². Pour le baron Louis, c'est un moindre mal parce que la situation budgétaire ne lui permet pas de maintenir une armée sur pied : « *Monsieur le maréchal*, dit-il à Marmont, *nous manquons d'argent pour payer les troupes; ainsi nous avons plus de soldats qu'il ne nous en faut.* »
- ³ Mais, moins de 90 000 soldats, et cela en dépit des restrictions budgétaires, c'est trop peu pour assurer le rang de la France dans le concert des nations. Si les soldats présents sur le territoire national sont peu disposés à servir Louis XVIII, il n'en va pas de même pour ceux qui reviennent des pontons anglais et des places fortes d'Allemagne qui souhaitent en découdre. La plupart sont réintégré dans l'armée.
- 5 Afin de maintenir une armée digne de ce nom, le roi rend une ordonnance qui définit les grandes orientations de sa réorganisation pour le pied de paix. L'infanterie est réduite de 206 à 107 régiments ; la cavalerie de 99 à 61 ; l'artillerie de 339 compagnies à 184 ; le train d'artillerie de 32 escadrons à 8 et le génie de 60 compagnies à 30. Ainsi, la classe de 1815 est entièrement licenciée, tandis qu'un grand nombre d'officiers et de sous-officiers sont mis en congé illimité. Ce sont eux qui seront définis sous l'appellation de « demi-soldes ». Quant aux déserteurs, ils sont désignés comme absents sans permission. Enfin, le gouvernement ne retient pas ceux qui expriment le souhait de rentrer chez eux. Au total, l'armée compte 201 140 hommes, soldats et officiers compris. Le ministre de la Guerre, le général Dupont, aurait souhaité réduire l'armée aux trois quarts de cet effectif, mais la situation de l'Europe dont les destinées se décident alors à Vienne ne le

permet pas⁴. D'ailleurs, au moment où les négociations commencent à s'envenimer, Louis XVIII, après avoir consulté son ministre des Finances, demande le rappel de 60 000 hommes. En février 1815, compte tenu de l'impopularité du régime, moins de 35 000 ont rejoint leurs régiments. À son retour, Davout annonce à Napoléon que la France n'a que 235 000 soldats sous les armes dont la plupart gardent les frontières. Face à 800 000 coalisés environ, dont 500 000 sur les frontières de l'Est, ses chances de l'emporter sont très minces⁵.

- 6 Comme par les années passées, la conscription semble être une bonne façon de combler ce manque, mais en raison des implications politiques qu'une telle mesure pourrait entraîner, il préfère ne pas brusquer les événements. Avant d'en arriver là, il procède d'abord au rappel des militaires en congé de semestre et de ceux qui sont considérés comme déserteurs. Ainsi, la fragilité de la situation politique pousse Napoléon à retarder le recours à la conscription. Cependant, les raisons sont aussi d'ordre financier car, même s'il rappelait les classes antérieures et celles de 1815, il sait qu'il n'a pas l'argent pour appuyer cette mesure. C'est pourquoi il en repousse l'application jusqu'à la fin du mois de mai. Lorsqu'il repart en campagne le 15 juin de cette même année, il y a plus de 46 000 conscrits qui attendent dans les dépôts que la victoire vienne les pourvoir des fournitures nécessaires.
- 7 En attendant, afin de se constituer rapidement une masse de manœuvre, Napoléon prend les mesures appropriées. Initialement, il souhaite prendre connaissance des ressources disponibles. À l'intérieur du rapport préparé à cet effet, Davout mentionne que 180 000 soldats ont quitté l'armée en 1814. Il croit que 120 000 d'entre eux pourront théoriquement être récupérés. Mais, comme 35 000 soldats ont déjà rejoint leurs régiments, il ne reste que 85 000 hommes disponibles. De ce nombre, Davout soustrait encore les insoumis et ceux qui sont impropres au service militaire pour cause d'infirmités. En somme, il estime que le rappel des militaires en congé donnera à l'armée 59 000 hommes supplémentaires⁶. Le décret de rappel est publié le 9 avril. Tous les militaires en congé devront avoir rejoint leurs régiments⁷. En raison du temps nécessaire pour effectuer la transmission des ordres et surmonter les délais légaux pour afficher les ordonnances, les revues d'appel ne commencent que le 25 avril⁸. Néanmoins, la levée dépasse les premières prévisions. Elle donne 16 894 hommes de plus que Davout ne l'a espéré. Aux premiers jours de juin, 52 446 hommes ont déjà été incorporés dans l'armée alors que 23 448 autres sont en route pour rejoindre les dépôts. Le rapport présenté par Davout ne rapporte que 6 626 déserteurs⁹. En outre, on compte sur les engagements volontaires. Au cours des Cent-Jours, plus de 15 000 hommes se sont enrôlés. Afin de stimuler l'enrôlement, une prime de 50 francs avait été octroyée par l'ancien gouvernement royal. Par souci d'économie et surtout, par répugnance pour ce genre de procédé, Napoléon met fin à cette politique¹⁰.

Tous les hommes valides doivent servir

- 8 À l'évidence, toutes ces mesures d'incorporation ne sont pas suffisantes pour contrebalancer les forces coalisées. Certes, Napoléon a besoin d'une armée opérationnelle pour entrer en campagne, mais il a aussi besoin d'hommes pour assurer la défense des 90 places fortes qu'il fait ériger sur les frontières et à l'intérieur des terres. Contrairement aux années passées, il se voit dans l'obligation de procéder à une levée massive de la garde nationale. Pour ce faire, il remet en vigueur le décret du 11 juillet 1792 promulgué

par la Législative¹¹. Cela se traduit par la levée de 326 bataillons, dont chacun comprendra 720 hommes. En conséquence, 234 720 hommes devront être dirigés vers les places fortes et les camps retranchés¹². Pour les encadrer, Napoléon avait pour habitude de faire appel à des officiers et des sous-officiers de la ligne. Mais cette fois, ayant besoin de tous les hommes disponibles pour sa campagne, il demande le rappel de tous les militaires en retraite, ce qui se traduira par la levée de 55 bataillons.

- 9 Disposant chacun de 500 hommes, les effectifs de ces bataillons devraient atteindre plus de 27 500¹³. Mais, sur le papier, les choses sont souvent très différentes de la réalité car, dans plusieurs départements, la contestation est à son comble. Dans l'Ouest, en raison de l'insurrection qui couve, l'accomplissement de cette ordonnance devient très difficile à faire appliquer. En conséquence, on renonce à appeler la garde nationale en Bretagne et en Vendée. Dans les départements du Nord, la contestation, due en partie à l'arrêt des échanges commerciaux avec l'Angleterre, empêche la mobilisation. Par exemple, l'Orne fournit 107 gardes sur les 2 160 demandés et le Pas-de-Calais 437 sur 7 440. Dans le Midi, surtout à Marseille, l'esprit public est au dernier degré d'exaltation en faveur du roi et, dans la Haute-Vienne, on constate que l'opinion se détériore depuis la publication de l'ordonnance de rappel. Malgré tout, le 15 juin 1815, il y a 132 815 gardes dans les places fortes ou en route pour les rejoindre¹⁴. Napoléon a atteint 57 % de son objectif. Quant aux 43 % manquants, on l'attribue généralement à l'opposition à la guerre et, aussi, à sa personne.
- 10 Cependant, des facteurs plus pratiques ont aussi un impact significatif sur la situation. D'une part, même si Napoléon promet que les gardes nationaux ne serviront que dans les places fortes, une large majorité des mobilisés ne lui font pas confiance¹⁵. D'autre part, il ne faut pas perdre de vue qu'ils doivent s'armer à leurs frais et à ceux du département d'origine. Cette obligation fait reculer un certain nombre de volontaires et décourage les préfets dont les départements sont sans ressources. En fait, la majorité d'entre eux poussent au maximum la mobilisation des gardes nationaux tandis que d'autres, sans argent ni ressources, ne montrent pas autant de zèle. Dans l'Eure, par exemple, à la date du 31 mai, personne n'a été mobilisé car les autorités n'ont pas fait afficher les avis de mobilisation¹⁶. Cependant le dénuement n'empêche pas la majorité des appelés à rejoindre les dépôts, ce qui cause des soucis au gouvernement. Comme de nombreux gardes n'ont pas d'uniforme, Carnot estime à 44 millions les dépenses liées à cet effet. De son côté, Mollien conclut que de nombreux départements ont déjà fourni plus que leur capacité tandis que d'autres n'ont rien donné. De toute façon, le gouvernement n'a pas d'argent et, pour le moment, il n'est pas en mesure d'en emprunter¹⁷. Concernant le rappel des anciens militaires, les résultats sont au-delà de toute espérance puisque 74 136 d'entre eux, sur les 27 500 que Napoléon avait envisagés, sont partis des départements pour rejoindre leur poste¹⁸. Il semble que la vénération qu'ils portent à leur chef explique en partie cet engouement spontané. Comme le disait Victor Hugo, c'est la chair à canon amoureuse du canonnier. Dans les faits, il y a beaucoup d'anciens militaires qui n'arrivent tout simplement pas à subvenir à leurs besoins. *« Je sais que plusieurs de ces officiers n'ayant obtenu qu'une faible pension, et d'ailleurs sans fortune, ont dû se livrer à des travaux pénibles, ou reprendre leur ancienne profession pour améliorer leur existence. Il en est même qui, depuis le retour de Votre Majesté, ont demandé à être remis en activité, et qui n'ont pu l'obtenir, le nombre des officiers disponibles étant pour le moment au-dessus du besoin. »*

19

- 11 Dans beaucoup de cas, surtout après avoir passé de nombreuses années dans l'armée, les vétérans éprouvent de la difficulté à se réinsérer dans la vie civile. Ils ne comprennent pas qu'après avoir sacrifié leur vie sur les champs de bataille, la société dans laquelle ils vivent n'ait pas davantage de reconnaissance à leur endroit. Ayant été des officiers et des sous-officiers, ils n'ont plus le pouvoir ni le prestige qui étaient les leurs dans l'armée. Dans le cas qui nous occupe, la frustration est d'autant plus grande qu'ils sont obligés de se réunir en secret pour parler de leurs exploits. Le gouvernement de Louis XVIII, sans dire ouvertement qu'ils sont des criminels pour avoir servi l'usurpateur, le pense très certainement. Retourner dans l'armée, surtout pour les officiers, c'est retrouver un univers où ils seront appréciés et respectés. Mais beaucoup d'entre eux devront se résigner à l'attente car les budgets militaires, comme nous le verrons plus loin, sont très limités. L'armée française n'est plus celle de 1805 ni celle de 1812. D'ailleurs, c'est l'une des raisons pour lesquelles Napoléon retarde la conscription.
- 12 On sait également que la situation politique ne le permet pas. De fait, en accord avec Davout, il cherche des moyens pour ne pas prononcer le mot de conscription dans les documents officiels. Cela est d'autant plus problématique que Louis XVIII l'a abolie par l'article XII de la Charte royale. Dans son rapport présenté le 5 mai 1815, Davout estime que la classe 1815 représente un potentiel de 280 000 hommes. Mais en soustrayant les gens mariés, les réformés et ceux dont la taille n'est pas réglementaire, on arrive à un nombre de 140 000 hommes mobilisables²⁰. Or, comment équiper ces hommes alors qu'on n'arrive pas à faire le nécessaire pour tous ceux qui sont déjà incorporés ? De toute façon, Napoléon sait qu'ils ne seront pas utilisés pour la campagne qu'il prépare en Belgique. Lorsqu'il reviendra, victorieux bien entendu, il aura *de facto* les ressources nécessaires pour les incorporer. Mais en attendant, la pilule doit passer. Là-dessus, Davout a son idée : « Il n'y aurait qu'à changer la chose de nom et à déclarer que tous les jeunes gens, entrés dans leur vingtième année depuis le 1^{er} janvier dernier, feront partie de la garde nationale et seront dirigés sur les dépôts de l'armée, avec promesse d'être libérés, la guerre finie. »²¹
- 13 Le 23 mai, le projet est présenté en séance du Conseil d'État dont les membres rétorquent d'emblée que la levée d'hommes est une compétence du pouvoir législatif²². Cependant Napoléon ne peut attendre la réunion des Chambres, car en plus de grossir les rangs de l'armée, il faut prévoir le remplacement des pertes que causera la prochaine campagne. Afin d'emporter la décision, il propose que les conscrits soient assimilés aux militaires en congé. Dans ces conditions, nul besoin d'un décret pour procéder au rappel. Une mesure administrative suffira²³. Son idée est adoptée. Le 3 juin, Davout envoie les ordres à cet effet. La conscription de 1815 est en marche²⁴. Une semaine plus tard, il rapporte que 46 419 soldats sont rassemblés dans les chefs-lieux des différents départements et prêts à partir pour les dépôts²⁵. Avec la correspondance de quelques préfets à l'appui, Henri Houssaye signale avec enthousiasme « l'engouement » des conscrits pour servir la cause²⁶. C'est peut-être vrai. Mais il oublie de signaler que les normes d'enrôlement ont été considérablement abaissées. À la veille de présenter son projet de conscription à l'Empereur, soit le 21 mai 1815, Davout lui demande de fixer la taille pour les hommes de toutes les armes²⁷. La réponse est alors : « qu'il peut prendre les hommes de toutes les tailles, pourvu qu'ils soient bien conformés. Ces limitations sont bonnes pour les temps ordinaires et ne conviennent pas dans les circonstances actuelles »²⁸. Lorsqu'il exclut dans son premier rapport 80 460 hommes pour défaut de taille, il sait qu'ils font déjà partie du bassin mobilisable. En conséquence, contrairement à ce qu'il écrit en marge de ce même rapport,

la conscription touche 220 000 hommes et non 140 000. Mais pour parvenir à mobiliser une telle masse, il faut trouver de l'argent.

La réalité budgétaire de 1815 pousse Napoléon à l'emprunt

- 14 La situation financière que trouve Napoléon à son retour au pouvoir n'est guère encourageante. Il n'a plus les ressources des années précédentes et, de fait, le ministre des Finances, Gaudin, constate que les recettes de l'État ne sont que de 618 millions de francs²⁹. Sur cette somme, 200 millions sont assignés aux dépenses militaires, ce qui est loin d'être suffisant pour faire face à la menace extérieure³⁰. Dans un rapport qu'il remet à Napoléon, Davout estime les besoins financiers à 298 millions. Pour le moment, la caisse est vide. Avec la dissolution de la Maison militaire du roi, qui devrait rapporter environ 20 millions de francs, Davout pourra payer une partie de la solde due aux troupes. Avec cette première tranche, il gagne environ deux mois car, pour l'année en cours, les nécessités à cet effet s'élèvent à 133 886 405 de francs, ce qui donne 11 157 200 francs par mois³¹. Même si les revenus doivent entrer graduellement dans les coffres de l'État, pour le moment, il manque 198 millions afin de pourvoir aux dépenses de l'armée. En plus des 98 millions supplémentaires proposés par Davout, Napoléon annonce à Gaudin, le ministre des Finances, qu'il faudra 100 millions de plus. Le budget de la guerre passe donc de 200 millions à 400 millions de francs. Afin de trouver l'argent manquant, Napoléon envisage d'abord de couper dans les autres ministères : « *Vous ne devez pas vous dissimuler que, dans la circonstance actuelle, l'accroissement que je suis obligé de donner à l'armée exigera un supplément de 100 millions. Calculez donc notre budget pour la guerre sur le pied de 400 millions. Je pense que tous les autres budgets pourront être diminués, vu que les ministres se sont fait accorder beaucoup plus qu'ils n'auraient réellement besoin.* »³²
- 15 Cette mesure ne donnera pas les résultats escomptés. En fait, c'est grâce à l'augmentation des ventes de bois, des droits de douanes et des contributions indirectes sur les produits de luxe, que Napoléon parvient à obtenir 38 262 000 francs de plus. À l'échelon des recettes fiscales, ce sont là les seuls revenus supplémentaires dont il peut disposer³³. Dans l'état actuel des choses, et cela d'autant plus que la perception est rendue difficile en raison des troubles qui animent les départements de l'Ouest, la fiscalité du pays ne peut pas supporter le poids des dépenses militaires. En conséquence, si Napoléon ne trouve pas de nouvelle source de financement, le réarmement risque de provoquer un déficit de 300 millions de francs³⁴. Pendant quelque temps, il analyse la possibilité d'augmenter les impôts et les taxes. Mais, par crainte de s'aliéner le peuple, il renonce rapidement à cette idée. D'ailleurs, afin d'augmenter son niveau de popularité, il supprime le droit de circulation sur les boissons, l'exercice à domicile et les droits d'entrée sur les liquides dans les communes de moins de 4 000 habitants³⁵. Pour compenser l'annulation de ces revenus, il compte se tourner vers les entrepreneurs qui exploitent les forêts, dont certains n'ont pas encore payé ce qu'ils doivent à l'État. En outre, comme il le recommande à Gaudin, il souhaite faire augmenter les ventes de bois. De cette opération, Napoléon compte tirer pas moins de 300 millions de francs³⁶. Bien sûr, ce sont là des estimations qui s'établissent sur le long terme et, par conséquent, la majorité des sommes envisagées doit lui parvenir après la campagne de Belgique.

- 16 En attendant que tous ces projets se concrétisent, la chance lui sourit de nouveau. Après son entrée aux Tuileries, il découvre une encaisse de 40 millions en bons et 30 millions en numéraire que le baron Louis, le ministre des Finances de Louis XVIII, a omis d'emporter avec lui lors de sa fuite. Même si elles arrivent à point nommé, puisque Davout a déjà passé des contrats avec les munitionnaires et les fournisseurs dans les départements, ces sommes s'avèrent insuffisantes pour faire face à l'ensemble des dépenses militaires. En désespoir de cause, Napoléon permet à Gaudin de négocier 3 600 000 francs de rente de la Caisse d'amortissement à l'étranger. Avec le concours du financier Ouvrard, cette opération rapporte 40 millions de francs nets de tout escompte³⁷. Les dépenses allant de façon croissante, Napoléon envisage, malgré son aversion manifeste pour cette solution, de recourir à un emprunt de 200 millions de francs³⁸. Là aussi, les résultats s'avèrent décevants. Le gouvernement a d'abord pensé emprunter une première tranche de 100 millions dans des banques privées dont les sièges sociaux sont situés en Angleterre. Cependant en raison des coûts financiers et politiques que pourrait entraîner cette affaire, la décision est prise de regarder vers d'autres sources. L'autre tranche serait faite auprès des propriétaires³⁹. La chose est cependant risquée, car elle rappelle les politiques économiques du Directoire. Mais même si c'est notamment ce genre de procédé qui a provoqué la chute de ce dernier gouvernement, Napoléon ne rejette pas cette idée pour autant.
- 17 Dans son esprit, il suffit de la présenter au bon moment et, à cet égard, la date du 19 juin lui semble propice. À ce moment, la campagne contre les Prussiens et les Anglais aura commencé depuis quatre jours et, si tout se passe comme prévu, l'armée française séchera ses bottes dans Bruxelles. Comme après toutes ses victoires, l'émotion fera le reste. Son calcul n'est pas erroné, car le président de la Chambre des députés, Lanjuinais, adversaire déclaré de Napoléon, écrit à Joseph après avoir appris la victoire de Ligny pour lui assurer que, « *dans le corps législatif, l'Empereur n'a que des admirateurs et des amis intrépides dont même les plus grands revers n'ébranleront pas le dévouement* »⁴⁰. D'ailleurs, le lendemain de la bataille de Waterloo, alors que tout le monde demeure sur l'impression de la victoire de Ligny, le budget présenté aux Chambres comprend un projet d'emprunt forcé de 150 millions. Tous les contribuables devront y souscrire pour une somme équivalente au montant de leurs taxes foncières et mobilières⁴¹. Même si cette mesure risque de provoquer la révolte des libéraux et cela, malgré la victoire acquise récemment sur les Prussiens, Napoléon n'a guère les moyens de procéder autrement. Pour le seul mois de juillet, Davout estime les dépenses à 72 millions de francs, alors qu'en 1805, pour des effectifs de beaucoup supérieurs, la Grande Armée coûtait 21 millions par mois⁴². Cependant le risque est calculé, car ces mêmes libéraux n'oseront pas s'opposer à cette mesure si l'armée et son chef remportent des victoires. Ils pourraient perdre toutes les concessions constitutionnelles qu'ils lui ont arrachées, ce qui lui permettrait de se tourner vers la dictature. Somme toute, cette démarche d'emprunt vient tout simplement confirmer la thèse que la campagne en Belgique fut, dans son essence, engagée pour des motifs politiques et économiques, ce qui donne raison à Madame de Staël lorsqu'elle écrivait : « *Si l'Empereur a une première victoire, l'orgueil national fournira à son vengeur toutes les ressources d'hommes et d'argent qui lui seront nécessaires.* »⁴³
- 18 Comme par les années passées, la gloire reste le meilleur soutien de Napoléon. Mais, en attendant de faire tonner le canon et de remporter une première victoire, il a recours à la vente de bons du trésor, aux réquisitions contre reconnaissance de dette, à la vente de biens des communes, à la vente des bois de l'État, à la Banque de France ainsi qu'à la

Caisse d'amortissement. Par ailleurs, il maintient les centimes de guerre qui doivent rapporter dans les coffres de l'État une somme de 60 millions de francs ⁴⁴. Bien qu'ils lui permettent de procéder à la reconstitution de l'armée sans véritablement recourir au déficit, ces moyens ont des effets pervers ⁴⁵. En moins de trois mois, la France voit sa dette publique passer de 123 millions à 639 millions de francs, ce qui équivaut à la dette que Napoléon a laissée à la France lors de sa première abdication ⁴⁶. Son intérêt à remporter la victoire est donc grand.

Bilan des efforts de Napoléon et Davout

- 19 Dans ses *Mémoires*, Napoléon prétend avoir voulu augmenter les effectifs de l'armée à plus de 800 000 hommes et, cela, dès le 1^{er} octobre 1815 ⁴⁷. Pour sa part, Henri Houssaye écrit que la chose n'était pas impossible : « *Quand Napoléon disait que le 1^{er} octobre l'armée se serait élevée à 800 000 hommes, il ne se faisait pas tant d'illusion.* » ⁴⁸ Or, cela est conditionnel à la victoire que Napoléon pense être en mesure de remporter en Belgique car, dans les faits, on le sait, la réalité budgétaire de 1815 ne suit pas ce genre d'estimations. En fait, il faut savoir qu'un soldat coûte annuellement 700 francs à l'État ⁴⁹. Si on fait le calcul, l'entretien pour une telle armée lui coûtera environ 520 millions de francs et cela uniquement pour l'année 1815. On comprendra que ce chiffre ne tient pas compte des coûts liés au remplacement du matériel ni à son acquisition.
- 20 Au début de juin 1815, Napoléon a sous la main 491 425 hommes, dont 268 801 pour la régulière et 222 624 pour les auxiliaires, ce qui comprend la garde nationale, les gardes-côtes, les gendarmes, les fusiliers marins, les fusiliers vétérans, les douaniers, les militaires retraités, les canonnières de la marine, les canonnières vétérans, les canonnières sédentaires et les partisans des corps francs ⁵⁰. Sauf pour les corps francs, qui doivent se servir sur l'ennemi, il est impératif d'équiper tous ces hommes ⁵¹. En 1805, afin d'assurer les coûts logistiques d'une armée de 449 000 soldats, Napoléon lui avait réservé la somme de 272 142 200 de francs ⁵². À cette époque, la France disposait de la rive gauche du Rhin, de la Belgique et du Nord de l'Italie. Pour l'année 1815, à peu de chose près, géographiquement limité à l'hexagone d'aujourd'hui, l'Empire n'a plus les ressources fiscales et financières pour payer l'ensemble des équipements qu'il faudrait à une armée de 800 000 soldats. À l'inverse des autres corps qui gardent les frontières, seule l'armée du Nord, alors composée de 124 000 soldats, possède la presque totalité de ses équipements. Dans ces conditions, la situation logistique de l'ensemble de l'armée impériale est d'autant plus préoccupante que les fournisseurs, toujours sous le choc de la mesure prise par Louis XVIII d'effacer les dettes contractées par l'Empire suite à la première Restauration, ne font plus crédit. Pour Napoléon, la victoire est nécessaire afin de ramener la confiance et c'est pourquoi, encore une fois, il doit périr ou gagner par la fortune des armes. L'offensive est pour lui la seule issue. C'est la campagne de Belgique et le désastre de Waterloo.

NOTES

1. BOURGUIGNON (Jean) et LACHOUQUE (Henri) (éd.), *Mémoires de Marchand*, Paris, Tallandier, 2003, p. 149 ; CASES (Las), *Mémorial de Sainte-Hélène*, Paris, Édition La Pléiade, 1956, tome I, p. 200.
2. AN, AF/IV/1936, *Rapport à Sa Majesté l'Empereur par le maréchal Davout, prince d'Eckmühl*, ministère de la Guerre, 28 mars 1815.
3. MARMONT (Auguste-Frédéric-Louis Wiese de), *Mémoires du maréchal Marmont, duc de Raguse, de 1792 à 1841*, Paris, Perrotin, 1857, tome VII, p. 6.
4. *Journal Militaire*, ordonnance du 12 mai. Cité par HOUSSAYE (Henri), *1815 : La première Restauration - Le retour de l'île d'Elbe - Les Cent-Jours*, Paris, Perrin, 1901, p. 16-17.
5. AN, AF/IV/1936, « Rapport à Sa Majesté l'Empereur par le maréchal Davout, prince d'Eckmühl », ministère de la Guerre, 28 mars 1815.
6. AN, AF/IV/1936, « Note sur les militaires rentrés dans leurs foyers par le maréchal Davout, prince d'Eckmühl », ministère de la Guerre, 28 mars 1815.
7. *Correspondance de Napoléon I^{er}*, décret n° 21737, palais des Tuileries, 28 mars 1815 ; *Le Moniteur*, 9 avril 1815. AN, F1A/31, Circulaire du ministre de l'Intérieur, le comte Carnot, 9 avril 1815. Cité par : HOUSSAYE (Henri), *1815, op.cit.*, p.510.
8. AN, F1A/31, circulaires et instructions ministérielles, circulaire du ministre de l'Intérieur, le comte Carnot, 9 avril 1815 et AF/IV/1936, « Rapport à Sa Majesté l'Empereur par le maréchal Davout, prince d'Eckmühl », ministère de la Guerre, 1^{er} mai 1815.
9. AN, AF/IV/1936, « Rapport à Sa Majesté l'Empereur par le maréchal Davout, prince d'Eckmühl », ministère de la Guerre, 11 juin 1815.
10. SHD/DAT, C16/8, correspondance militaire générale pendant les Cent-Jours, circulaire du ministre de la Guerre, le maréchal Davout, prince d'Eckmühl, 8 mai 1815.
11. Pour ne pas contrarier la classe bourgeoise, le remplacement est permis pour la modique somme de 120 francs. HOUSSAYE (Henri), *1815, op.cit.*, p. 8.
12. *Correspondance de Napoléon I^{er}*, Au général comte Andréossy, président de la section de la guerre au conseil d'État, 21 767, Paris, 3 avril 1815 - AN, AF/IV/1936, circulaire du ministre de l'Intérieur, le comte Carnot, Paris, 18 avril 1815.
13. SHD/DAT, C16/14, correspondance militaire générale pendant les Cent-Jours, le ministre de la Guerre, au comte Carnot, ministre de l'Intérieur, 12 mai 1814 ; AN, AF/IV/1936, rapport à l'Empereur, major général Sault, Paris le 16 mai 1815 - SHD/DAT, C16/16, correspondance militaire générale pendant les Cent-Jours, ministère de la Guerre, extrait des minutes de la secrétairerie d'État, au palais de l'Élysée, le 18 mai 1815.
14. AN, AF/IV/1936, rapport du ministre de l'Intérieur, le comte Carnot, à Sa Majesté l'Empereur. « États des gardes nationales d'élites », 31 mai 1815 et 8 juin de la même année. Cet état se présente sous forme de tableau en trois colonnes dont voici la dénomination : « 1) Nom du département. 2) Gardes nationaux ayant rejoint l'armée. 3) Gardes nationaux espérés pour le département mentionné. »
15. AN, AF/IV/1933, séance du Conseil des ministres, lundi 19 juin 1815.
16. AN, AF/IV/1936, rapport du ministre de l'Intérieur, le comte Carnot, à Sa Majesté l'Empereur. « États des gardes nationales d'élites », 31 mai 1815 et 8 juin de la même année.
17. AN, AF/IV/1933, séance du Conseil des ministres, jeudi 15 juin 1815, présidé par le prince Joseph Bonaparte.
18. AN, AF/IV/1936, « Rapport du ministre de la Guerre à l'Empereur », 30 mai 1815.

19. AN, AF/IV/1936, « Rapport à l'Empereur », major général Soult, Paris, 11 mai 1815.
20. AN, AF/IV/1936, « Rapport à l'Empereur », le ministre de la Guerre, le maréchal Davout, prince d'Eckmühl, Paris, 5 mai 1815.
21. AN, AF/IV/1936, « Rapport à l'Empereur », le ministre de la Guerre, le maréchal Davout, prince d'Eckmühl, Paris, 5 mai 1815.
22. MIOT DE MÉLITO (comte), *Mémoires*, Paris, M. Lévy, 1858, tome III, p. 430-431.
23. HOUSSAYE (Henri), 1815, *op.cit.*, p. 16.
24. SHD/DAT, 193, «Correspondance du ministre de la Guerre, du major général pendant les Cent-Jours. Circulaire envoyée à tous les préfets», datée du 3 juin 1815.
25. AN, AF/IV/1936, « Rapport à l'Empereur », le ministre de la Guerre, le maréchal Davout, prince d'Eckmühl, Paris, 18 juin 1815.
26. HOUSSAYE (Henri), 1815, *op.cit.*, p. 16.
27. Taille réglementaire, 4 pieds 10 pouces. Napoléon mesure 5 pieds 2 pouces.
28. SHD/DAT, 192, correspondance du maréchal Davout, ministre de la Guerre, du 21 mars au 16 avril 1815.
29. AN, AF/IV/1933, ministère du Trésor impérial, Conseil des finances, aperçu des dépenses de l'année 1815. C'est le budget présenté par le baron Louis.
30. AN, AF/IV/1933, ministère du Trésor impérial, Conseil des finances. Aperçu des besoins et des moyens du Trésor, du 1^{er} avril au 30 avril 1815. Rapport en date du 31 mars 1815.
31. AN, AF/IV/1941, « Copie du rapport à Sa Majesté l'Empereur », budget de la guerre, 1815, remis le 28 mars 1815.
32. Correspondance de Napoléon I^{er} à Monsieur Gaudin, duc de Gaëte, ministre des Finances, n° 21761, Paris, 3 avril 1815.
33. AN, AF/IV/1933, ministère du Trésor impérial, Conseil des finances, « État de situation du budget des recettes de 1814 au 1^{er} avril 1815. Rapport en date du 31 mars 1815 ». Il est à noter que ces mesures ont été promulguées par le baron Louis.
34. AN, AF/IV/1933, « Note sur deux projets d'emprunts », Paris, 21 avril 1815. La signature de l'auteur du rapport est illisible, mais il semble que ce soit Mollien puisqu'elle ressemble à sa signature sur d'autres documents.
35. Décret du 8 avril publié le 11 avril 1815 dans le *Bulletin des lois*. Cité par : HOUSSAYE (Henri), 1815 : *Waterloo*, Paris, Perrin, 1899, p. 27-28.
36. Correspondance de Napoléon I^{er} à Monsieur Gaudin, duc de Gaëte, ministre des Finances, n° 21764, Paris, 3 avril 1815 ; AN, AF/IV/1933, « Notes de Sa Majesté l'Empereur au ministre des Finances », Paris, 16 mai 1815.
37. *Œuvres de Napoléon I^{er} à Sainte-Hélène*, *op.cit.* p. 144 ; PASQUIER, *Mémoires du chancelier Pasquier*, Paris, Plon, 1894, t. III, p. 151.
38. Napoléon n'aimait pas les emprunts, parce que, selon sa formule, il ne voulait pas « manger l'avenir ». LAS CASES, *Mémorial de Sainte-Hélène*, Paris, L'Auteur, 1828, p. 418-419 ; PASQUIER, *op.cit.*, p. 26.
39. AN, AF/IV/1933, « Note sur deux projets d'emprunts », Paris, 21 avril 1815. Le nom de l'auteur du rapport est illisible, mais il semble que ce soit Mollien
40. BONAPARTE (Joseph), *Mémoires et correspondance politique et militaire du roi Joseph*, Paris, Perrotin, 1853-1854, volX, p.235.
41. AN, AF/IV/1933, « Rapport de Gaudin sur le projet de loi de finances à Sa Majesté l'Empereur », 2juin1815. *Le Moniteur*, 20 et 21juin1815.
42. AN, AF/IV/1941, « Rapport du ministre de la Guerre à la commission du Gouvernement », 23 juin 1815. AN, AF/IV/1244, « Observations générales faites par Mathieu Dumas, Lacuée, Petiet ». Cité par : ALOMBERT (D') et COLIN, *La campagne de 1805*, Paris, Librairie historique Teissèdre, 2002, p. 549.

43. Cité par : MARGERIT (Robert), *18 juin 1815, Waterloo*, Paris, Gallimard, 1964, p. 141-142.
44. Le contribuable doit payer jusqu'à 20 centimes additionnels sur un franc d'impôts afin de financer l'effort de guerre. BRANDA (Pierre), « Les finances et le budget de la France napoléonienne : la dynamique des budgets impériaux de 1805 à 1814 et le bilan lors de la première abdication », *Revue du souvenir napoléonien*, n° 458, mars-avril 2005, p. 35-52.
45. En fait, le déficit n'est que de 7 millions de francs. Voir : BRANDA (Pierre), *Le prix de la gloire : Napoléon et l'argent*, Paris, Fayard, 2007, p. 494 et 496.
46. AN, AF/IV/1934, *Rapport du ministre des Finances à Sa Majesté impériale*, le 7 juin 1815. Ce rapport ne ventile pas les sommes attribuées à chacun de ces expédients.
47. *Œuvres de Napoléon I^{er} à Sainte-Hélène*, *op.cit.*, p. 144.
48. HOUSSAYE (Henri), *1815*, *op.cit.*, p. 39
49. BRANDA (Pierre), « Les finances et le budget de la France napoléonienne : la guerre a-t-elle payé la guerre ? », *Revue du souvenir napoléonien*, n° 457, janvier-février 2005, p. 25-34.
50. AN, AF/IV/1936, situation de l'infanterie, cavalerie, artillerie et génie par corps d'armée et par régiments au 1^{er} juin 1815. SHD/DAT, C16/14, correspondance militaire générale pendant les Cent-Jours, le ministre de la Guerre, au comte Carnot, ministre de l'Intérieur, 12 mai 1814. AN, AF/IV/1936, « États des garnisons des places le 1^{er} juin 1815 ». AN, AF/IV/1936, « Lettre de l'inspecteur général de la gendarmerie, le duc de Rovigo à Sa Majesté l'Empereur », 12 avril 1815.
51. SHD/DAT, C16/10, correspondance générale pendant les Cent-Jours, « Copie de la lettre écrite par le ministre de la Guerre à messieurs les préfets des départements de la Mayenne et du Maine et Loire ». Ministère de la Guerre, Paris, le 28 avril 1815.
52. ALOMBERT (D') et COLIN, *La campagne de 1805 en Allemagne*, Paris, Librairie historique Teissèdre, édition de 2002, tome I, p. 68. AN, AF/IV/1245, budget de l'an 1806. Dans le tableau, il y a une colonne qui présente les coûts pour 1805, ce qui nous permet de voir l'évolution des dépenses à cet effet pour l'année suivante. Correspondance de Napoléon I^{er}, décret n° 21 831, Paris, palais de l'Élysée, 22 avril 1815. « Article 5 : Les corps francs s'armeront, s'équiperont et se monteront à leurs frais. Ils ne recevront aucune solde ni de guerre ni de paix ; ils auront droit aux vivres de campagne, mais seulement au moment de la guerre. Article 8 : Tout ce que les corps francs prendront sur l'ennemi sera bonne prise et à leur profit. »

RÉSUMÉS

Lorsque Napoléon quitte l'île d'Elbe pour revenir en France et reprendre le pouvoir, de nouveau, il doit faire face à l'Europe en armes. Louis XVIII n'ayant pas été en mesure de reconstituer l'armée, Napoléon doit s'attaquer à cette tâche. Il envisage donc de mobiliser tous les hommes valides. La conscription est de nouveau proclamée. Mais déjà, malgré l'enthousiasme général, Napoléon doit faire face à un problème de taille. L'argent manque pour payer les fournitures. Afin de faire face aux impératifs financiers que nécessite une telle mobilisation, il a prévu un budget de 400 millions de francs. Toutefois, le budget de l'État étant de 618 millions, il se doit d'envisager d'autres sources de financements. L'emprunt, bien qu'il répugne à employer ce genre d'expédient, est la seule solution pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixé. En ce sens, un règlement d'emprunt forcé de 150 millions est présenté aux Chambres. Tous les contribuables doivent y souscrire pour une somme équivalente au montant de leurs taxes foncières et mobilières. Bien sûr, ce projet n'est pas très approprié pour faire augmenter la popularité du

régime, mais comme par les années passées, Napoléon espère que la victoire atténuera ces aspects négatifs. En attendant, ayant été obligé d'émettre des reconnaissances de dettes et de payer les fournisseurs avec des bons du Trésor pour mobiliser 449 000 soldats, Napoléon fait passer la dette publique de la France de 123 millions à 639 millions de francs. Comme l'a si bien écrit Pierre Branda, ce sont les Cent-Jours les plus coûteux de l'histoire de la France.

1815: the financial reality of the reconstruction of the army. When Napoleon left the island of Elba to return to France and take power again, he faced a Europe in arms. Louis XVIII not having been able to reconstitute the army, Napoleon had to tackle the task. He therefore envisaged mobilizing all able-bodied men. Conscription was again proclaimed. But already, despite the general enthusiasm, Napoleon faced a sizeable problem. The money was missing to pay for supplies. To cope with the financial imperatives associated with such a mobilization, he had budgeted 400 million francs. However, with the state budget being 618 million, he had to consider other sources of funding. A loan, although he hated to use this kind of expedient, was the only way to achieve the objectives he had set. In this sense, a forced loan of 150 million was presented to the Chambers. All tax payers had to subscribe for a sum equivalent to the amount of their property taxes and securities. Of course, this project did not increase the popularity of the regime, but as in years past, Napoleon hoped that victory would mitigate these negative aspects. Meanwhile, having been obliged to issue debentures and to pay vendors with bills from the Treasury to mobilize 449,000 soldiers, Napoleon raised the public debt of France from 123 to 639 million francs. As was so well written by Pierre Branda, the Hundred Days were the most expensive in the history of France.

INDEX

Mots-clés : finances, Grande Armée, Napoléon Ier

AUTEUR

PASCAL CYR

Actuellement chargé de cours à l'université du troisième âge de l'université de Sherbrooke (Canada), il a soutenu une thèse, à l'université de Montréal, intitulée : *Waterloo : origines et enjeux*. Par ailleurs, il a rédigé des articles d'analyse sur les opérations militaires en Irak et en Afghanistan dans les quotidiens *La Presse* et *le Soleil de Québec*.